

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 03 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le trois mars, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_15

Objet : Acquisition d'une parcelle sur la commune de Celle-Levescault pour la création d'une station d'épuration - Budget Assainissement

Date de la convocation : 25/02/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 24 (96%)

Nombre d'élus en distanciel : 1

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 0

Nombre de droits de vote : 24 (96%)

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MALLET

Étaient présents : (25)

Dans la salle Vienne (24) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Gilles MORISSEAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Frédy POIRIER

Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

En distanciel (1):

Monsieur Philippe PATEY

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 modifiée portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de création d'une station d'épuration sur la commune de Celle-L'Evescault.

Ce projet fait suite aux conclusions du Schéma Directeur Assainissement réalisé sur la commune de Celle-Levescault, en 2015 lequel prévoit la construction de cet ouvrage. Celui-ci, d'une capacité de l'ordre de 600 EH, va permettre d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement, et lors des événements pluvieux de réduire les volumes déversés.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une surface de terrain de 10 745 m², sur laquelle sera implantée le futur ouvrage.

M. Claude BELLIN, propriétaire accepte de céder une telle surface (10 745 m²), située sur deux parcelles de terrain non-bâti, identifiées au cadastre ZD 13 et ZD 14 située à Celle-L'Evescault, lieu-dit "La Fontaine de Font Lachau" moyennant le prix de 10 000 € soit environ 0,93€/m².

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition, moyennant la somme de 10 000 €, d'une surface de 10 745 m² correspondant aux parcelles ZD 13 et ZD 14, située sur la commune de Celle - L'Evescault, lieu-dit "La Fontaine de Font Lachau", appartenant à M. Claude BELLIN ;
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl LMG Notaires (Maître Jean-François MEUNIER), titulaire d'un office notarial à Lusignan, dont les frais d'acte estimés à 500 € seront à la charge d'Eaux de Vienne ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, de même que tous documents nécessaires à ladite opération.

Le secrétaire de séance

Michel MALLET

Le Président



Rémy COOPMAN

